

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
3 février 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 février 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Franck VALETTE, Alain DETERNES, Jean-Marc CARTE, Stéphane HERAULT, Laurent BRUN

Excusés : Annie WEGRZYN

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Patrick AMATHIEU

Demande de subvention pour la création de huit modules columbarium N°11/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vue de la demande de plus en plus importante, il est nécessaire d'envisager des travaux au columbarium du cimetière communal. En effet, il reste seulement trois cases disponibles actuellement. Le coût total du projet est de 10 000 € HT. Ces travaux sont éligibles à la DETR au titre de la construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux pour l'année 2023.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 10 000 € HT

Etat (DETR) : 3 500 €

Autofinancement : 6 500 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,**
- **de solliciter une subvention de l'Etat (DETR) la plus élevée possible au titre de au titre de la construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux pour l'année 2023,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour le financement de ce projet,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.**

ONT VOTE POUR : 13

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 14/02/2023

et publié le 14/02/2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 14 février 2023

Le Maire,


Jean-Marc DUMONT

